



TAT / FLOW

La CFDT a interpellé la direction encore une fois sur les très nombreux dysfonctionnements que vous rencontrez au quotidien

Pour y répondre, la direction a abaissé le seuil d'éligibilité de déclenchement de la RVP de 85 % à 80%.

Le DDR nous a informé qu'il n'est pas demandé de sur qualité et qu'un taux de 87 % est très satisfaisant.

- ⇒ L'ensemble des équipes SNI est mobilisé pour résoudre les problèmes.
- ⇒ La quasi-totalité des problèmes sont résolus.
- ⇒ Lors de bugs, une neutralisation de niveau national du TAT a été faite.

La CFDT vous tiendra informée :

- ⇒ **De l'évolution de ces dysfonctionnements**
- ⇒ **et vous demande de nous informer des problématiques si elles persistent, afin de les évoquer à nouveau au président du CSE.**

Changement de Portefeuille

La CFDT a interrogé la direction sur les revues de filière et les changements de fonds de commerce, sans que tous les conseillers et/ou tous les clients soient avertis.

La direction nous informe que tous les DGA de GSO ont reçu en date du 14 Février 2025, le bagage complet pour avertir et accompagner les conseillers et donc les clients dans cette revue de filière.

La CFDT a bien insisté auprès de la direction sur la nécessité de vous informer, de vous associer au préalable des changements en vous en expliquant le sens.

Droit d'expression

La CFDT vous rappelle l'importance de ces échanges.

C'est un moment privilégié de communication en commun et collégalement entre autres sur l'amélioration de vos conditions de travail au quotidien.

Les sujets à aborder sont libres, multiples et divers, sauf ceux concernant le contrat de travail, la classification et les objectifs. La conduite des échanges n'est pas de la responsabilité unique du DA.

Les questions sont à notifier sur un document normé à retourner à votre DR pour que la direction apporte une réponse.

La CFDT a évoqué à la direction certaines dérives de la communication en conformité avec la charte managériale, et la direction nous a demandé de faire un feedback immédiat.

La CFDT considère que ces réunions peuvent être un axe d'amélioration de la qualité de vie au travail.

NE PAS ÊTRE
AU-DESSUS,
JUSTE À LA
HAUTEUR.

CFDT
1^{er} SYNDICAT
DE FRANCE.

REJOIGNEZ-NOUS. Cfdt:

CONGÉS ACQUIS POUR MALADIE

La pose des CA acquis pendant 1 arrêt maladie est la même durée de prise que les congés annuels classiques.

La particularité vient du rattrapage antérieur : 12 mois ou 15 mois.

- ⇒ **Les congés pour maladie :** acquis avant 24/04/24 sont à prendre jusqu'au 31/03/26.
- ⇒ **Les congés pour maladie :** acquis entre 24/04/24 et le 31/12/24 sont à prendre jusqu'au 31/03/25.

⇒ **Les congés pour maladie** de 2025 sont à prendre à partir de **01/26 jusqu'au 31/12/26.**

⇒ **Pas de report possible :** ces congés acquis pour maladie sont à poser en priorité.

⇒ **Pas de possibilité** d'alimenter le CET avec les congés acquis pour maladie.

**Article dans EASY RH
Foire aux Questions**

La CFDT est à votre disposition pour tout renseignement.



Carine COLOMBIE
SECRETAIRE CSE

Elue titulaire CSE cadre
06 62 85 65 68



Henri GIROD
SECRETAIRE ADJ

RAPPORTEUR CSSCT
Elu titulaire CSE
06 61 46 28 40



Anaïs DENYS
RAPPORTEUR ŒUVRES
SOCIALES

Elue titulaire CSE
06 16 97 13 26



Amandine GRAUX
REFERENT HARCELEMENT

Elue suppléante CSE cadre
06 73 36 44 40



Christine BILLIERES BONADIO

DSR CFDT LCL GSO
RS CSE Cadre
06 82 22 24 18



Denis CREPIN-LEBLOND

Elu titulaire CSE
06 60 29 22 34



Nathalie GARGADENNEC

Elue titulaire CSE
07 87 02 50 35



Stéphane JARA

Elu titulaire CSE
cadre
07 66 63 22 23



Audrey VIGUIER

Elue titulaire CSE cadre
06 08 74 35 95



Fabrice GOUABAULT

Elu suppléant CSE
06 24 65 23 65



Nicolas RODRIGUEZ

Elu titulaire CSE
06 89 95 16 11



Cécile LISO

Elue suppléante CSE
06 25 33 36 44



Cédric CRAPONE

Elu suppléant CSE
06 09 70 97 89



Laurence ROCHELLE

Elue suppléante CSE cadre
06 68 46 54 87



Alexandre BASTIEN

Elu suppléant CSE cadre
06 67 59 99 60



Lionel LAGARDE

Elu suppléant CSE
06 16 07 89 45



Naomi VERON

Elue suppléante CSE
06 24 68 05 86

